

JUSTICE Le CNPA convoqué au tribunal.

Dans le cadre d'une assignation à jour fixe, le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) est appelé à comparaître en audience publique devant le président du tribunal de grande instance de Nanterre, le 17 décembre. Cette convocation fait suite à la demande d'assignation formulée par Jacques Sali, président du CNPA pour le secteur de la Drôme, « démis de sa qualité d'adhérent et de ses fonctions d'élu du CNPA », par la commission de discipline de l'organisation professionnelle, le 8 septembre. Défendu

par maître Renaud Bertin, il accuse le CNPA d'avoir violé le principe du contradictoire dans la cadre de la procédure disciplinaire à son encontre. Le CNPA lui reproche notamment d'avoir envoyé des circulaires hors de son secteur et d'avoir agi sans mandat au titre du CNPA national. Jacques Sali considère, lui, qu'aucun des griefs allégués n'était suffisamment grave pour justifier une telle sanction. C'est pourquoi il demande au tribunal l'annulation de la procédure et sa réintégration.